



Association sociale des Câbles de Lyon



CA-2025-1-CR Assemblée Générale du 07-02-2025

Compte Rendu de l'Assemblée Générale du 07 Février 2025

Site Internet de l'Association : <https://asso-cablesdelyon.fr/>

INFO : Nous rappelons à tous nos adhérents, qu'il est possible de faire bénéficier vos proches des avantages de l'association au sein de la mutuelle. Concerne « Parents » - « Enfants » - « Conjoint(s) » - « Concubins » - « Enfants de concubin » - « Vos frères et sœurs » - « Vos amis proches » - Prendre contact avec José 06.49.17.07.80 ou Jean-Pierre 06.87.23.46.74

1.-RAPPORT MORAL

Nous sommes le 07 février 2025 et nous sommes à la 12^{ème} Assemblée Générale de notre Association créée en 2012. Nous vous remercions de votre présence, ce soir. Si vous rencontrez des anciens collègues, dites leur que nous existons et pourquoi nous existons. Ce n'est pas uniquement les membres du Conseil d'Administration qui doivent promouvoir et développer l'Association, **vous devez participer à faire connaître notre existence.**

Nous avons le plaisir d'accueillir les représentants de M comme Mutuelle. Jade DELAHAYE, Conseillère Commerciale Entreprises, de sa présence.

Jade DELAHAYE vous présentera les résultats de l'année complète 2023 et du 1^{er} semestre 2024, puis les cotisations 2025 établies en accord avec le CA de notre Association. Ils pourront répondre également à vos questions éventuelles.

- Nous avons constaté la disparition de certains de nos membres que nous avons très bien connus. A ce titre, nous allons observer une minute de silence à la mémoire de nos adhérents disparus.

Trouver de nouveaux adhérents n'est pas simplement du ressort des membres du Conseil d'Administration. Tous les adhérents doivent participer à la propagation des informations concernant la possibilité d'avoir des nouveaux adhérents. Parlez en autour de vous. Si vous rencontrez d'anciens collègues de boulot, informez-les de notre existence, et des possibilités de bénéficier d'une mutuelle que nous pouvons dire compétitive.

- Conformément aux prévisions prises chaque année, la trésorerie a été vérifiée le 17 janvier 2025 par les 2 commissaires au compte, Pascale Boudeville et Alain Saint Maxin qui ont communiqué leurs observations. Le contrôle a eu lieu pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, soit 12 mois.

- Le CR de l'Assemblée Générale du 02 février 2024 vous a été envoyé. Il a été soumis à l'approbation des adhérents présents.

Y a-t-il des Membres contre : Aucun

Y a-t-il des Membres qui s'abstiennent : Aucun

Avez-vous des questions sur ce CR : NON

Le PV est donc approuvé à l'unanimité

- Les CR des réunions des 26/04/2024 et 03/10/2024 vous ont été envoyés.

Le Conseil d'Administration vous a adressé un courrier concernant sa déception sur votre présence lors de l'AG 2024. Votre présence lors de l'Assemblée Générale, 1 fois par an, permet au moins de reconnaître le travail réalisé par le CA pour faire fonctionner l'Association. Nous savons que la moyenne d'âge des adhérents est assez élevée, et nous reconnaissons la normalité de leur absence. Nous comptons sur tous ceux qui peuvent être présents. Cependant, aujourd'hui, vous avez plus que doubler votre présence par rapport à 2024. C'est bien, merci pour nous.

2.-COMMUNICATION

On ne vous apprend rien concernant le montant des cotisations, nous subissons des augmentations, comme beaucoup, voire toutes les mutuelles. Nous sommes à la merci de notre âge, qui nécessite plus de soins et des règles qui obligent une augmentation des cotisations. Nous ne sommes pas à l'abri des modifications de tout ce qui se passe. Notre population vieillissante et notamment des changements dans la réglementation vont aboutir à une nouvelle réglementation des cotisations. Pour 2025, il y aura peut être des baisses de remboursement des consultations et des médicaments, qui devront être à la charge des citoyens que nous sommes et des mutuelles. Ceci dit, les augmentations des remboursements de la mutuelle vont provoquer automatiquement une augmentation des cotisations.

Pour information, en 2025, la taxe de 0,8% pour médecins traitants a été maintenue.

Nous avons de la chance d'être une Association et en tant que telle, nous avons la possibilité de discuter des résultats avec la mutuelle, des actions à mener, et d'établir des corrections des cotisations pour l'année suivante.

C'est pourquoi nous devons bien gérer nos dépenses. **FAITES TRES ATTENTION A NE PAS STOCKER DES MEDICAMENTS EN EXCES. NOUS DEVONS GERER NOS CONSOMMATIONS AVEC SERIEUX, N'HESITEZ PAS A ANNULER SUR L'ORDONNANCE DES MEDICAMENTS INUTILES (OU LE DEMANDER A VOTRE MEDECIN). SACHEZ QUE VOUS AVEZ LE DROIT DE REFUSER UN MEDICAMENT EN PHARMACIE (SI VOUS AVEZ DU STOCK PAR EXEMPLE).**

2.1.- Coordonnées

Merci de nous communiquer vos changements de coordonnées (adresse postale, adresse mail, téléphone), et honnêtement, pour nous, ce n'est pas facile de rétablir la situation. N'oubliez pas aussi d'avertir la mutuelle. En 2024, il y a eu encore des retours de courriers.

2.2.- Adresses mail

Envoyer les courriers et CR de réunions par mail permet de faire des économies importantes. Nous restons persuadés que plusieurs d'entre vous possèdent une adresse mail, alors pourquoi ne pas nous la communiquer. Sachez également que le mail d'un enfant peut servir d'intermédiaire pour les informations.

SACHEZ QUE VOTRE ADRESSE MAIL NE SERA JAMAIS COMMUNIQUEE A AUTRUI, alors n'hésitez pas, communiquer la à Jean-Pierre, le secrétaire.

En décembre 2023, nous avons acheté des enveloppes timbrées pour 530€, destinées aux 4 envois en 2024.

En décembre 2024, nous avons acheté des enveloppes timbrées pour 741€, destinées aux 5 envois pour 2025.

2.3.- Site Internet - Vous pouvez avoir accès au site Internet sans s'y inscrire : <https://asso-cablesdelyon.fr/>

2.4.- Notre existence

Une annonce de l'existence de notre association est parue à plusieurs reprises dans les 2 journaux locaux.

3.- CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous rappelons que notre CA est composé de 7 personnes (les statuts en prévoient 8), il y a toujours une place vacante, alors n'hésitez pas, proposez vous, mais sans être pour l'instant un membre officiel, jusqu'aux prochaines élections en 2027.

Nous constatons que l'âge moyen des membres du CA est élevé, et qu'il n'est pas envisagé que nous ferons des centenaires. Il faut rajeunir ce CA surtout pour les membres dirigeants. N'hésitez pas à vous proposer pour soulager et diriger efficacement l'association.

Dans le CR de la réunion du 3 octobre 2024, nous avons signalé le renouvellement de 50% du CA, comme prévu dans les Statuts. Pour l'AG 2025, il y a la démission automatique de Mauricette et Micheline GOUVERNEUR, de Francis DEJONGHE et Michel RYCKEBUSCH (mais toutefois 5 postes à pourvoir). Les élections par correspondance se sont déroulées jusqu'au 30 janvier 2025. Le vote en AG s'est déroulé ce jour. Les résultats sont les suivants :

Résultats : 5 postes à pourvoir - 4 candidats (ce sont les 4 membres sortants - Votants : 70

Mauricette GOUVERNEUR Pour 69 Micheline GOUVERNEUR Pour 69

Francis DEJONGHE Pour 70 Michel RYCKEBUSCH Pour 69

Les 4 candidats sont réélus au CA pour 4 ans

Il y a toujours une place libre dans notre CA, alors n'hésitez pas, proposez vous, mais sans être un membre officiel.

4.- MANIFESTATION EXTERIEURE

Nous avons organisé une ½ journée de pêche à la truite le 23 mai 2024. N'hésitez pas à venir participer à la prochaine ½ journée en 2025, même si vous n'êtes pas pêcheur. La participation de chaque pêcheur est à hauteur de 60% des frais (et vous repartez avec quelques truites).

5.- AIDES DE L'ASSOCIATION

5.1. Aide aux nouveaux adhérents :

Nous vous rappelons que nous avons mis en place cette nouvelle action depuis janvier 2023. Nous reversons 50% de la 1^{ère} cotisation mensuelle.

En 2023, nous avons reversé 458€

En 2024, nous avons reversé 570€

5.2. Aide sociale :

Une aide de 100€ a été accordée en 2024. A savoir que désormais Francis DEJONGHE viendra en aide à José PRUGNIEL dans la décision d'examen et accord sur les demandes.

NOUS RAPPELONS QUE M COMME MUTUELLE PROPOSE AUSSI AU SEIN DE LA MUTUELLE, LA POSSIBILITE D'AIDE SOCIALE, MAIS VOUS DEVEZ FAIRE UNE DEMANDE PREALABLE A LA SECURITE SOCIALE, PUIS ENSUITE A M C MUTUELLE QUI A DES MOYENS FINANCIERS SUPERIEURS AUX NOTRES. NOUS SAVONS QU'IL EST PLUS SIMPLE DE FAIRE LA DEMANDE D'AIDE CHEZ NOUS, MAIS IL FAUT AUSSI FAIRE PARTICIPER LES AUTRES ORGANISMES.

6.- FRAIS DE DEPLACEMENT

Pour le bon fonctionnement de l'Association, il y a des déplacements nécessaires de membres du CA, qui ne doivent pas restés à leur charge autres que les déplacements pour réunion du CA sur site. C'est pour cette raison que les frais de déplacement EXCEPTIONNEL et nécessaire seront remboursés, à hauteur de 30 centimes du km.

7.- CHANGEMENT DE GARANTIES

Si vous souhaitez changer de garanties, le changement ne peut se faire qu'après 12 mois d'adhésion dans la garantie que vous voulez quitter et de faire la demande au moins 5 semaines avant. La demande doit aboutir à l'agence locale, Bd Lafayette.

8.- BILAN FINANCIER DE L'ASSOCIATION

Trésorerie 2024 : Le bilan financier du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, préalablement vu par le Président, a été vérifié par les 2 commissaires au compte, Pascale BOUDEVILLE et Alain SAINT MAXIN le 17 janvier 2025. Nous laissons la parole à Pascale BOUDEVILLE, rapporteur de l'opération.

LE BILAN FINANCIER DE L'ANNEE 2024 A ETE APPROUVE PAR LES 2 COMMISSAIRES AU COMPTE - Merci Pascale et Alain
Année 2024 : Recette totale 2024 : 3114,33 Euros
Dépense totale 2024 : 2596,70 Euros
Excédent 2024 : 517,63 Euros
Depuis 2012 : Solde global au 31/12/2024 : 10397,74 Euros

L'aide aux nouveaux adhérents (soit 50% de la 1^{ère} cotisation mensuelle), de l'année 2024 s'élève à 570€.
A savoir que le montant des frais de secrétariat pour 2024 s'élève à 1078,33 Euros, dont 741€ d'achat des enveloppes timbrées. A savoir que le copieur de 2700€ acheté en 2018 n'a plus les pièces détachées de réparation, donc il faudra prévoir son remplacement en cas de panne.

Nous allons prévoir les commissaires aux comptes pour 2026 :

- 1) Alain Saint Maxin Oui 2) Nadine Lombard Oui
et 3) Bruno PLAYE (en cas de désistement)

9.- ADHERENTS

- Du 31 décembre 2023 au 31 décembre 2024, notre effectif est passé de 380 à 373, soit une baisse de 1,8%.
- Pour cette année 2024, donc du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, notre effectif est passé de 378 à 373, soit une baisse de 1,3%.

Courant 2024 : Nouveaux adhérents : Compte tenu des communiqués parus dans la presse et du bouche à oreille, nous avons répondu à la demande de 21 personnes. Courant 2024, nous avons adhéré 12 personnes.

Compte tenu de l'inflation sur les cotisations 2025 dans les autres mutuelles, nous avons reçu beaucoup de demandes. Nous avons déjà adhéré 10 personnes pour Janvier et Février 2025. N'oubliez pas que vous aussi vous devez participer à nous faire connaître auprès de vos anciens collègues de travail et de votre famille.

10.- BENEFICIAIRES DES ALLOCATIONS OBSEQUES

Nous avons examiné avec M comme Mutuelle, les listings afin de déterminer les adhérents ayant droits aux Allocations Obsèques. Notre dernière réunion a eu lieu en Juin 2024. Il y a quelques cas qui sont sujets à discussion. Le secrétaire a réexaminé le cas de chaque adhérent. Il va communiquer ces infos à M c Mutuelle pour vérification et élucider le cas de certains adhérents.

11.- ADHESIONS - Nombre d'adhérents total au 31/12/2024 : 373 (soit - 7 par rapport au 31/12/2023)

- Personnes protégées 2024 : 346 (- 2 depuis le 31/12/2023), soit - 0,6%

- Honoraires 2024 : 27 personnes (- 5 depuis le 31/12/2023), soit - 16%

Dates	Standard	Intermédiaire	Supérieure	Total PP	Honoraires	TOTAL
Oct. 2012	76	-----	359	435	142	577
01/11/2013	73	-----	342	415	121	536 (-7%/2012)
01/11/2016	65	72	249	386	65	451 (-16%/2013)
01/11/2018	63	115	192	370	52	422 (-6,4%/2016)
01/11/2020	56	131	165	352	48	400 (-5,2%/2018)
31/12/2022	51	159	146	356	40	396 (-1%/2020)
31/12/2024	47	169	130	346	27	373 (-5,8%/2022)
Depuis 2016	- 27,7%	+ 135%	- 47,8%	- 10,4%	- 58,5%	- 17,3%

12.- RESULTATS ANNUELS 2023 ET PARTIELS 2024 La parole est laissée à M comme Mutuelle

Par projection, M comme Mutuelle explique les résultats annuels 2023 et partiels 2024

13.- QUESTIONS DES ADHERENTS à M comme MUTUELLE

Quelques échanges entre M c Mutuelle et Adhérents.

Pour info, les cotisations sont fixées en fonction des résultats partiels, et il y a eu sur quelques années, des résultats annuels meilleurs que les résultats partiels, et on ne revient pas sur les augmentations prévues.

14.- POUR INFORMATIONS P/C (Prestations/Cotisations)

14.1.- Résultats partiels et annuels 2023 :

Le Conseil d'Administration de l'Association ne tient compte que des résultats avec répartition des Allocations Obsèques. Ci-dessous les 2 types de résultats SANS et AVEC répartition.

Montant des Allocations Obsèques annuels 2023 : 6.145€

	Calcul de M c Mutuelle avec les Frais obsèques NON REPARTIS		Calcul de l'Association avec les Frais obsèques REPARTIS	
	9 mois 2023	Annuel 2023	9 mois 2023	Annuel 2023
2023				
Standard	112 %	90 %	114 %	92 %
Intermédiaire	114 %	105 %	115 %	106 %
Supérieure	98 %	94 %	97 %	93 %
GLOBAL	105 %	98 %	105 %	98 %

14.2.- Résultats partiels de 6 mois 2024 : Montant Allocations Obsèques 1.218€

6 mois 2024	Calcul de M c Mutuelle avec les Frais obsèques NON REPARTIS		Calcul de l'Association avec les Frais obsèques REPARTIS	
Standard	83 %		77 %	
Intermédiaire	79 %		80 %	
Supérieure	140 %		140 %	
GLOBAL	105 %		105 %	

15.- EVOLUTION DES RESULTATS P/C

A noter que les résultats partiels ont été négatifs en 2018 et 2023, et cependant, les résultats annuels ont été positifs. Soyons patients en attendant les résultats annuels de 2024.

Résultats 1^{er} semestre 2018 : P/C 88%

Résultats 9 premiers mois 2019 : P/C 86%

Résultats 1^{er} semestre 2020 : P/C 97%

Résultats 9 premiers mois 2021 : P/C 96%

Résultats 10 premiers mois 2022 : P/C 89%

Résultats 9 premiers mois 2023 : P/C 105%

Résultats 6 premiers mois 2024 : P/C 105%

Résultats annuels 2018 : P/C 82% au 31/03/2019

Résultats annuels 2019 : P/C 89% au 31/03/2020

Résultats annuels 2020 : P/C 98% au 31/03/2021

Résultats annuels 2021 : P/C 98% au 30/04/2022

Résultats annuels 2022 : P/C 98% au 31/05/2023

Résultats annuels 2023 : P/C 98% au 31/03/2024

16.- COTISATIONS MUTUALISTES 2025

Pour 2025 : AUGMENTATION de 7% en Standard, de 10% en Intermédiaire et de 12% en Supérieure.

Au cours de 2024 : 11 nouveaux adhérents sur 12 ont pris la garantie Intermédiaire

A savoir, lorsque vous changez de catégories d'âge en cours d'année, le changement de cotisations se fait au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Ci-dessous, tableau avec les 3 garanties, en 2023 – 2024 et 2025

Catégorie STANDARD				Catégorie INTERMEDIAIRE				Catégorie SUPERIEURE			
Age	Cotisations 2023	Cotisations 2024	Cotisations 2025	Age	Cotisations 2023	Cotisations 2024	Cotisations 2025	Age	Cotisations 2023	Cotisations 2024	Cotisations 2025
*E 0-25	26,90€	29,86€	31,95€	*E 0-25	30,91€	34,31€	37,74€	*E 0-25	40,81€	43,71€	48,96€
19-25	37,58€	41,71€	44,63€	19-25	39,87€	44,26€	48,69€	19-25	68,23€	73,07€	81,84€
26-30	44,58€	49,48€	52,94€	26-30	42,72€	47,42€	52,16€	26-30	74,33€	79,61€	89,16€
31-40	47,01€	52,18€	55,83€	31-40	47,49€	52,71€	57,98€	31-40	82,38€	88,23€	98,82€
41-50	50,53€	56,09€	60,02€	41-50	53,44€	59,32€	65,25€	41-50	89,87€	96,25€	107,80€
51-60	56,45€	62,66€	67,05€	51-60	60,59€	67,25€	73,98€	51-60	97,01€	103,90€	116,37€
61-64	58,73€	65,19€	69,75€	61-64	68,92€	76,50€	84,15€	61-64	106,46€	114,02€	127,70€
65-70	64,68€	71,19€	76,82€	65-70	74,29€	82,46€	90,71€	65-70	113,82€	121,90€	136,53€
71-80	72,89€	80,91€	86,57€	71-80	84,41€	93,70€	103,07€	71-80	119,80€	128,31€	143,71€
81 et +	79,37€	88,10€	94,25€	81 et +	95,12€	105,58€	116,14€	81 et +	127,28€	136,32€	152,68€

PARTICIPATION DES ADHERENTS A LA TRESORERIE DE L'ASSOCIATION :

- Membres protégés : Elle est de 0,60€ / mois, incluse dans la cotisation mensuelle et reversée à l'Association.

- Membres honoraires : Elle est de 6€ par an, dont 0,45€ / mois reversée à l'Association

On a pris quelques exemples pour montrer l'augmentation sur le long terme :

En Standard, dans la catégorie 71 à 80 ans, la cotisation a augmenté de 23,4% en 13 ans, soit **env. + 1,8% par an**, ce qui n'est pas excessif

En Intermédiaire, de 71 à 80 ans, la cotisation a augmenté de 7,1% en 11 ans, soit **env. + 0,6% par an**

En Supérieure, de 71 à 80 ans, la cotisation a augmenté de 44% en 13 ans, soit **env. + 3,4% par an**

17.- FONDS DE RESERVE

Comme chaque année, nous disons à M comme Mutuelle qu'il ne faut pas regarder uniquement les résultats prévisionnels de l'année en cours pour fixer les cotisations futures, mais aussi les résultats obtenus les années précédentes, **ce fameux fonds de réserve**.

M c Mutuelle doit tenir compte que depuis la création de l'association en 2012, le fonds de réserve (excédent de trésorerie) s'éleva à 817€ par PP (Personne Protégée). Donc nous avons mis dans les caisses des mutuelles (Mutuelle Opale et M comme Mutuelle) un excédent de 282.577 Euros depuis 2012, soit pour 12 ans et 6 mois.

Pour M comme Mutuelle, depuis 2016, il y a eu un bénéfice ou excédent de trésorerie de 130.945 Euros (en 8 ans et 6 mois), soit 378€ par PP. **ON VOUS DEMANDE DE NE PAS OUBLIER CE FAIT.**

18.- LOTERIE

Nous avons mis encore cette année une loterie parmi les membres présents à l'AG. Bravo aux 3 bénéficiaires.

19.- CONCLUSION

Nous remercions Jade DELAHAYE de M comme Mutuelle de sa présence et de la présentation des résultats et des explications. Nous renouvelons notre demande à tous les adhérents, à savoir « **faites très attention à vos dépenses de santé** ».

Nous vous remercions d'avoir assisté à cette AG, et nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine.

Un petit coup main pour ranger le matériel et la salle, et vous pourrez rejoindre le pot de l'amitié.

Merci à Mauricette et Micheline pour le service

José Prugniel (Président)



J-P Gouverneur (Secrétaire)

